L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État et de la Ville. Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLÉANS : VENDREDI MATIN, 6 MAI 1836.

POUR PRÉSIDENT:
M. VAN BUREN.
POUR VICE-PRÉSIDENT:
RH. M. JOHNSON.

Nominations par le Gouverneur.

HENRY F. KNOBLOCH, juge de paroisse, dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, en remplacement de l'hon. P. Daspit St. Amant, démissionnaire.

MATTHEW CRAYTON, J. L. SMITH, THOS. H. MADDOX, RICHARD R. CURRY, J. W. HALE, E. SMITH, membres de la Société Médicale pour le District Occidental.

Il nous est par hasard tombé hier entre les mains un numéro du Franc Parleur, (nous disons *par hasard* parce que nous ne sommes pas dans l'habitude de lire ce recueil d'ordures) et nous y avons trouvé un article communiqué, signé, soi disant par un *grand nombre de citoyens du carré de la ville*. Nous n'avons pu comprendre que le premier paragraphe qui nous était adressé personnellement et dans lequel il est aisé de voir que l'intention de l'auteur a été de chercher à nuire à notre établissement, en expliquant, de la manière la plus malicieuse, une légère faute typographique qui s'était glissée dans la composition d'une annonce de vente d'actions.

Si l'article eût été éditorial, certes nous nous fussions abstenus d'y répondre, mais voyant qu'à la signature il était question d'un grand nombre de citoyens, nous avons cru ne pas devoir laisser passer la chose sous silence, bien que nous fussions persuadé, que dans l'opinion publique aucun blâme ne retomberait sur nous pour une erreur qui ne pouvait entraîner à aucune conséquence.

Or donc, désirant remonter à la vérité et savoir quelle était la masse de citoyens qui voulaient relever "une ridicule ironie, où la méchanceté perce encore plus que la sotte prétention au bon mot," nous nous sommes décidé à aller faire une visite au *Petit* pour lui demander le nom de l'auteur. "Peux pas Massieur" nous répondit-on d'une voix glapissante qui sortait pour les quatre quarts (nous ne voulons pas dire en totalité,) de la seule narine à l'aide de la quelle le susdit *Petit* peut racler un sou, et qui lui sert en outre à respirer, priser tabac et nous vous dispensons du reste lecteurs. —Mais, Monsieur, le Franc-Parleur, c'est contre les règles établies de la presse ; c'est un despotisme sans exemple ; que voulez-vous que je fasse donc? " Suis fâché Massieur, connais pas l'non : mais tacherai l'avoir—Eh bien soit, Monsieur, je reviendrai—En effet, je retournai dans l'après-midi.—Eh bien! Monsieur l'éditeur, avez-vous mon affaire? Pas enco :—Mais Monsieur—voyez les conditions de votre journal ; Vous annoncez de la manière la plus positive que vous ne recevez que des articles signés, en fait de communications : ainsi donc ne faites pas mentir le Franc-Parleur—Ce signifie rien Massieur : c'est pour la frime : il ne faut pas croire à toutes les conditions d'un journal. Nous ne nous effarouchâmes pas pour si peu de chose : nous revînmes à la charge, et finîmes par obtenir une partie de ce que nous demandions. Nous apprîmes qu'un certain Monsieur du nom de H***** était arrivé au journal du Franc Parleur avec l'annonce en question en main, et demandant que justice fut faite à notre méchanceté, par la plume redoutable de celui "qui avait promis de défendre les intérêts et les sentimens des Créoles Louisianais." Le *petit* convint, quoiqu'il n'entende pas l'anglais, que nous méritions la corde pour avoir osé commettre une faute typographique : mais (de son aveu) n'ayant pas le temps de rédiger l'article, il pria un "petit jeune homme qui se trouvait présent et qui lui rend quelquefois de semblables services, de vouloir bien mettre sur le papier ce que le Franc Parleur appelle les trois ou quatre idées qu'il lui communiquait.

Ainsi donc, c'est dans le cloaque dégoûtant de l'imprimerie sise encoignure des rues de Chartres et St. Louis, qu'une astucieuse et méchante trinité s'est réunie, pour prendre d'abord le titre de "un grand nombre de citoyens du carré de la ville" et se permettre ensuite d'insulter une famille dont les principes constans ont été et seront toujours la prospérité de la cité entière.

La Banque des Améliorations est, surtout, une de ces institutions qui nous intéressent le plus; qu'on recoure à nos numéros de janvier dernier et l'on verra quel rôle nous avons joué lorsque le bill d'incorporation était soumis aux discussions de la Législature. Ce ne peut donc pas être sur une faute typographique dans un avis, ni sur une remarque éditoriale, que nous avons regrettée, plus que personne, peut-être, que l'on devra, après ce que nous avons et ce que nous sommes disposés à faire encore, asseoir un jugement par lequel on nous accuserait de vouloir nuire à cette institution.

MEXIQUE.

Le brick Jane, que nous avons annoncé il y a quelques jours comme ayant été sequestré à Matamoros, est entré hier dans notre port. D'après les informations que nous avons obtenues du capitaine, il paraîtrait que ce brick fut retenu 26 jours par le général Fernandez, la neutralité du pavillon américain insultée, les voiles du bâtiment démarrées et portées sur le rivage, le capitaine emprisonné et traité de la manière la plus injurieuse, pourquoi? il l'ignore: car il avait rempli toutes les formalités requises par le gouvernement mexicain.

Les quatorze prisonniers dont nous avons publié les noms dans un de nos précédens numéros et qui devaient être exécutés à Matamoros le 20 d'Avril ne l'étaient pas encore à l'époque du départ du brick; l'exécution avait été renvoyée au 30. Cependant on espérait qu'ils seraient graciés, car les étrangers résidant en cette ville faisaient les plus grandes démarches pour arriver à ce but.

Un passager du bord rapporte qu'une révolution contre Santa Anna se tramait dans l'intérieur du Mexique; il assure même que Ferrandez (le commandant de Matamoros) n'attendait que le résultat de la campagne du Texas pour se prononcer contre le Président actuel dans le cas où celui-ci éprouverait une défaite. Tout était preparé à Matamoros pour la révolution.

Nous donnons ces nouvelles telles qu'on nous les a rapportées.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le paquebot *Sheffield*, de Liverpool apporte à New-York des journaux anglais, du 9 mars.

Le 25 de février, la ville de Plencia, avec une garnison de 300 hommes, s'est rendue aux carlistes.

—Près du tiers des maisons de la petite ville de Majigny, sur l'Yonne, ont été consumées par un incendie dans la nuit du 25 février. On dit que 63 personnes ont péri dans les flammes.

Le 22 février, le général Quesada avait établi son quartier-général à Kasar de Uceda. On espérait s'emparer d'El-Batanaro, le chef carliste, avant qu'il ne passât dans la province d'Aragon.

Un incendie s'est déclaré dans un des caveaux du superbe palais de la Reine, à Madrid. On y déposait le bois, les bougies, &c. pour l'usage de l'intérieur. On estime la quantité de cire brûlée, à 150,000 livres, évaluées à 3 millions de réaux.

Le général Mina et M. Essain, son secrétaire, ont été élus par la province de Navarre, députés à la Chambre des Procuradores.

Les troupes françaises, commandées par le général Clausel, ont été battues à Oran par les arabes sous les ordres d'Abd-el-Cader.

En Angleterre, la nouvelle du jour est, le projet de loi que le ministère a présenté pour effectuer une salutaire réforme dans les institutions municipales d'Irlande. MM. Stanley et Peel s'y opposent, sous le prétexte que cette mesure donne trop de pouvoir aux catholiques. M. Peel propose d'y substituer un autre projet de loi par lequel les corporations irlandaises seraient abolies, et leur pouvoir, leurs propriétés et leur influence transférés à la commune d'Angleterre.

O'Connell doit avoir cessé de faire partie du parlement. On sait que la commission des élections prononcera que M. Ratven et lui ont été illégalement élus Représentans de la ville de Dublin. M. O'Connell n'est pas disposé à dépenser 10,000 livres sterling pour s'assurer une autre élection, mais le colonel Evans ayant laissé avant de partir pour l'Espagne sa démission de représentant de Westminster entre les mains d'un ami, cette démission va être soumise à la chambre et O'Connell, élu par Westminster, deviendra le collègue de Sir F. Bardell, son plus grand ennemi. La politique produit d'étranges contrastes.

L'affaire O'Connell-Raphael se terminera par l'acquittement d'O'Connell.

M. Ewart a présenté à la chambre des Communes une pétition signée par les manufacturiers de tabac, à Liverpool, afin d'obtenir le rappel des droits d'accise sur cet article. Lorsqu'il aura été donné la preuve évidente que ces restrictions pèsent sur le commerce sans prévenir la contrebande, la chambre ne pourra les maintenir plus longtemps.

M. Vail, chargé d'affaires des États Unis à Londres, a travaillé le 5 mars avec le ministre des affaires étrangères.

Le 7 mars les actions de la banque des États Unis étaient cotées à la Bourse de Londres de 25 l. st à 25 l 10 sch.; de la Banque de la Louisiane, de 23 liv. 10 sch à 26 liv; de la Compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle-Orléans, à 21 liv. 15 sch, à 22 liv

On assure que le ministère français afin de donner une preuve de son intention d'effectuer la réduction de 5 pour cent, après avoir présenté son rapport, fera nommer une commission, avec invitation de rédiger le projet de loi pour être soumis à la chambre à sa prochaine session.

Le *Moniteur*, du 6 mars, annonce que le ministère a été officiellement informé que le gouvernement américain avait accepté la médiation de l'Angleterre, pour régler le différend entre la France et les États-Unis.

Dans la séance du 5 mars, la Chambre des Députés s'est occupée du projet sur les chemins vicinaux. Une discussion assez vive s'est élevée, incidemment de peu d'importance, dans la vue de connaître la force relative des partis. M. Thiers et ses nombreux alliés, les amis de M. Odillon Barrot, prirent des partis opposés; cependant le premier obtint une forte majorité. Cette petite ruse du président avait pour but de prouver qu'il ne s'était pas coalisé avec le parti républicain.

Le *National* annonce que M. Thiers a conclu son marché avec le Journal des Débats, dont il s'est acquis l'éloquence politique à raison de 12000 francs par an. Un article de ce traité stipule que le ministre n'épousera pas la cause du parti républicain. Le Journal des Débats soutenait le dernier ministère pour 8,000 fr. par an, ce qui prouve qu'il regarde la retraite de Mr. Guizot comme une grande perte pour le Conseil.

L'affaire de Cracovie occupe l'attention publique. Les Autrichiens ont été les premiers à violer le territoire de cette république polonaise. Un escadron de cavalerie et un bataillon d'infanterie entrèrent dans la ville le 17 février; les Russes les suivirent le 21.

On peut assurer qu'il y a trois semaines, le comte d'Apony envoya au duc de Broglie une dépêche du prince Metternich, par laquelle il déclarait que pour empêcher que des troubles n'éclatassent en Lithuanie en Pologne, il fallait que les troupes d'une des puissances protectrices entrassent à Cracovie et en fissent sortir les réfugiés des deux pays. Par égard pour les cabinets de Londres et de Paris, cette expédition ne serait pas confiée à la Russie, mais à l'Autriche. M. de Broglie n'ignorait donc pas que l'indépendance de ce territoire allait être violée; il n'y fit cependant aucune objection. Bien plus, s'il faut croire les détails que l'on ajoute, M. de Metternich, comptant sur la sympathie de M. de Broglie pour les réfugiés, proposa de les faire passer en France au lieu de les envoyer en Amérique. Le ministre donna pour toute réponse qu'il ne pouvait pas les recevoir. Enfin la dépêche lue par le comte d'Appony à M. de Broglie se terminait par cette phrase : "Le gouvernement autrichien n'a pas jugé convenable d'imiter la conduite de la France dans l'occupation d'Ancône; ce motif est celui qui a inspiré cette communication.

Une pétition signée par 135 personnes, relative à l'invasion de Cracovie et l'expulsion des réfugiés, a été déposée sur le bureau de la Chambre des Députés.

NINA LASSAVE.

Qui eût jamais pensé que cette fille, connue seulement par le procès de Fieschi, deviendrait un jour une héroïne de mélodrame? Eh bien! Paris qui ne laisse jamais passer une nouveauté sans l'habiller d'un costume de théâtre et l'exposer ensuite aux regards de la multitude, Paris disons-nous vient de s'emparer du sujet et veut bon gré malgré donner à la maîtresse du scélérat l'immortalité de la débauche, la seule à laquelle elle puisse aspirer.

Écoutons ce que raconte Jules Janin dans un de ses articles de feuilleton :

"On a joué aussi, sur ce théâtre qu'on appelle l'Ambigu-Comique, un certain *Wilson* qui serait sifflé à Falaise. Tenez-vous beaucoup à entendre parler de ce certain Wilson?

Malgré toute ma répugnance, j'aime mieux signaler à votre indignation le spectacle le plus hideux et le plus immoral, Nina Lassave! Vous savez bien cette fille que Fieschi appelait sa petite Nina et à laquelle il envoyait de tendres baisers en pleine Chambre des Pairs du haut de la sellette où il était assis? Vous avez bien cette grisette borgne qui a été un instant la pupille de Morey et de Pepin? Nina Lassave! Voici qu'on l'expose en public, voici qu'on la pare avec une robe de soie, voici qu'on l'entoure de bijoux et de dentelles et qu'elle s'étale effrontément dans un café, cet te triste concubine du plus grand scélérat de notre temps. Et, chose incroyable! le public se porte en foule pour voir les restes de l'amour de Fieschi; on veut la voir, on veut l'acheter, on veut l'entendre. Jamais reine de tragédie, à ses beaux temps de prospérité et de gloire, ne fut entourée d'une foule plus avide. Elle conservait toujours son sang froid, et toute prête à ourler encore les mouchoirs de Fieschi dont elle est la légataire universelle, et qui lui a laissé ses mouchoirs de poche et sa tête. Il est vrai qu'on ne voit pas encore cette tête coupée et qu'elle aurait bon air au dessus de la tête vivante de cette petite Nina. Mais patience! tous les plaisirs ne viennent pas en un jour. Regardez d'abord l'amante, vous verrez l'amant plus tard. Un jeune peintre d'un horrible talent, M. Fauvreau, m'a apporté le portrait de Fieschi mutilé; c'est affreux à voir, moins affreux cependant que la tête peignée, attifée et parée de la petite Nina. Et comment que voulez-vous que vienne à penser la fille honnête et pauvre, que personne ne regarde parce qu'elle est jeune, modeste, laborieuse, bien élevée et pauvre, en pensant que la Nina de Fieschi, parce qu'elle a mis sa main dans cette main sanglante, parce que ce front pervers s'est appuyé sur son sein, parce que des lèvres régicides ont touché ses lèvres, parce que cette Nina est tombée entre trois lâches assassins dans un abîme d'infamie publicité, dont nul pouvoir humain ou divin ne saurait la tirer, que voulez-vous que pense cette pauvre vertu qui se morfond à la porte de ce riche café en voyant l'argent dont on accable et l'attention dont on entoure la petite Nina?

"Hélas! c'est triste spectacle, il est plus d'une jeune fille qui regrettera tout bas l'adultère et la célébrité de la maîtresse de Fieschi!"

THEATRE D'ORLEANS.

Peu de monde à la représentation d'hier, et vraiment c'était dommage, car depuis longtemps nous n'avions été gratifiés d'un plus joli spectacle. "La Prison d'Edimbourg" et "La Seconde année ou à qui la faute" sont des pièces qui selon nous devraient faire toujours chambrée. Tant pis pour les absens, car, si le proverbe est juste, les absens ont toujours tort, et jamais l'adage ne fut mieux appliqué. La Prison d'Edimbourg est un de ces opéras dont le mérite est incontestable. Sous le rapport des motifs frais, heureux et délicats qu'on y rencontre, Caraffa comme auteur chantant peut disputer la palme aux compositeurs les plus célèbres du siècle. C'est peut-être là tout son savoir-faire ; mais ce savoir-faire, il le pousse à la dernière perfection.

Madame St Clair dans la folle a fait le plus grand plaisir. Ce rôle peut être considéré comme un des plus beaux de son répertoire, aussi le joue-t-elle avec une sorte de prédilection tout à fait particulière.

Mrs. Heymann et Bailly, Mesdames Milot Jobey et Dupuis l'ont secondée à ravir.

La "Seconde Année ou à qui la faute" est bien le roi des vaudevilles que l'on ait jusqu'ici introduits sur notre scène. A la pureté et la précision du style, au mouvement vif et animé de l'action, au exquis des couplets, se joint une morale aimable et délicate, dont on ne saurait trop apprécier les charmes. Quelle leçon pour les maris qui abandonnent légèrement leurs moitiés pour courir les objets d'une imprudente inclination! Mais les maris volages ne veulent pas être corrigés, et c'est peut être à cela que l'on doit attribuer le vide qui a régné, hier, dans la salle du Théâtre d'Orléans.

CONVENTION DE BATON ROUGE.

Les délégués élus par les différentes paroisses de la Louisiane, à l'effet de nommer des électeurs pour exprimer les voeux des citoyens républicains-démocrates du dit État, aux élections prochaines de Président des États-Unis, se sont réunis, conformément à la convocation, à l'église Méthodiste dans la ville de Baton-Rouge, à une heure de l'après-midi, le second jour de mai 1836.

Présens: Messrs. Martin Gordon, Bernard Marigny, William Christy, B Z Canonge, A Rasch, M Mc Dougall, John Wilcox, T Slidell, J S M Farlane, P K Laurence, R J Ker, J M Kennedy, Maunsel White, Jacob Barker, John McHenry, et R M Carter pour le premier district électoral; M Sloane, W Noble, R Legendre, G Daigre, M Watson, G Willis, H Monger, F Ogden, R Penny, W B Scott, Wm Leek, C Howell, J R Thomas, W Moore, C Ratcliff, J W Dawson, R G Carter, C W Eason, W Terrell, James M. Callup, V Patin, A Bird, S Hiriart, Wm McQueen et Wm B g.., pour le second; A Labranche, B Trépagnier, J A Scuddy, T C Nicholls, Duncan F Kenner et H J Williams, pour le troisième; C Mouton, J Bernard, J B Reels, J J Burke, B R Grant, E V Davis, J H Overton, V Hébert, pour le quatrième, et S Bossier pour le cinquième.

Sur motion de Mr. Martin Gordon, Mr. Bernard Marigny, a été élu à l'unanimité, président de la convention, et sur motion de B Z Canonge, Alcée Labranche, J Hiriart, l'hon. J H Overton, S Bossier et J B Reels ont été nommés vice présidents, et Messrs. Thomas Slidell, Duncan F Kenner, J M Kennedy, Wm Terrell et H T Williams, secrétaires.

Le président ouvrit alors la convention par un discours, prononcé en français et en anglais, expliquant le but de l'assemblée.

Sur motion, résolu que Martin Van Buren, citoyen de l'État de New-York, soit recommandé au peuple de cet État comme candidat à la Présidence des États-Unis, et que R. M. Johnson, citoyen du Kentucky, soit recommandé pour la Vice-Présidence, et que la présente assemblée approuve le choix de la convention de Baltimore, et fera en conséquence tous ses efforts pour favoriser l'élection des candidats désignés par elle.

Sur motion, la convention procéda alors à la nomination de cinq électeurs pour l'État, et les personnes ci-après nommées furent choisies, savoir. J B Plauché pour le 1er. District électoral, T W Scott, pour le second, T Landry pour le troisième, Alexandre Mouton pour le quatrième, et P E Bossier pour le cinquième; et sur motion, il fut résolu que le président de la convention eût à les informer de leur nomination.

La convention nomma alors cinq autres personnes, savoir : Mr. Lelièvre du premier District électoral, gén. J B Dawson du second et D Randall du troisième, V Patin du quatrième et le gén. O. Walker du cinquième, pour remplacer toutes vacances qui pourraient survenir dans la première nomination, dans leurs districts respectifs; et il a été résolu que chacun d'eux en serait informé.

Sur motion, un comité de cinq membres, composé de P K Lawrence, T C Nicholls, T Slidell, J M Kennedy et R J Ker, a été nommé par le président de la convention pour adresser un discours aux citoyens démocrates de la Louisiane, lequel devra être signé par le président, et tous les membres du dit comité, et il devra être publié dans tous les principaux journaux démocrates de cet État, et dans le Washington Globe.

Et sur motion, le nom du président de la convention a été ajouté au dit comité.

Sur motion, il fut résolu que des comités de vigilance, maintenant organisés à la Nouvelle Orléans.

Résolu que les délégués à cette convention des différentes parties de l'État, soient et sont, par les présentes, nommés comités de vigilance pour leurs paroisses respectives, avec le pouvoir de nommer des sous-comités dans les dites paroisses pour correspondre avec les comités de vigilance de la Nouvelle-Orléans, et de faire élire Mr. Van Buren de New York, Président des États Unis; et R M Johnson, du Kentucky, Vice-Président.

[illegible] ... des administrateurs de l'État ... assemblée qui s'y est tenue.

Sur motion, résolu que le président soit invité à fournir une copie de son discours et qu'il soit publié, ainsi que les procédures de la convention dans les principaux journaux démocrates de cet État.

La convention ayant ainsi terminé ses travaux, s'est ajournée *sine die*.

BERNARD MARIGNY, Président.
Thomas Slidell,
Duncan F. Kenner,
J. M. Kennedy,
Wm. Terrell,
H. T. Williams.

DISCOURS DE MR. B. MARIGNY,
Président de la Convention.

Concitoyens :

L'heure va bientôt sonner où les délégués des démocrates de l'État de la Louisiane seront appelés à faire connaître à leurs constituans le candidat de leur choix, pour remplir les nobles fonctions de Président des États-Unis.

Vous allez, concitoyens, remplir le plus grand comme le plus noble des mandats; c'est sur vous en grande partie que repose en ce moment la prospérité future des États-Unis.

Mais avant que votre vote soit mis dans l'urne sacrée, réfléchissez, et analysez quelle était la situation des États Unis lors du triomphe du parti démocratique et à quelles hautes destinées le triomphe de nos principes a élevé notre chère patrie.

Sous l'administration d'Adams, un système de finances comprenait pour ainsi dire les libertés publiques et tout semblait devoir être subordonné à l'influence de la banque des États Unis. Cette institution, exclusivement dans les mains du commerce, tenait sous son influence la population agricole, population noble par son industrie et des vertus que l'on trouve rarement dans les villes populeuses.

Un système connu sous le nom d'améliorations internes avait été calculé pour augmenter la force du gouvernement général, et diminuer celle des différens États, dont la souveraineté se trouvait presque menacée. A l'aide de ce système, des millions pouvaient être dépensés, et notre dette publique, loin de se liquider, pouvait devenir immense. Nos frontières du Sud étaient sans cesse inquiétées par ces hordes d'Indiens, ennemis éternels des blancs, dont ils ne peuvent souffrir les lois, les usages et l'industrie.

Nos relations avec différentes nations pouvaient être interrompues par suite de réclamations qui, depuis plus de vingt cinq ans, languissaient sous les plus torteux de la diplomatie. Enfin tel était l'état dangereux dans lequel nous vivions, lorsque les admirateurs des principes de Washington, de Jefferson et de Franklin firent entendre leurs réclamations, et les sentimens d'horreur que leur patriotisme leur faisait éprouver.

Mais quels moyens se présentaient pour arrêter les débordemens de l'autorité, qui semblait devoir se perpétuer dans notre république. Les hommes les plus connus comme hommes d'État, partageaient les principes de l'Administration d'alors; il semblait que pour être Président des États Unis il fallut avoir vieilli dans les ambassades près des cours de l'Europe, et qu'enfin à l'aide de l'aristocratie européenne, il était nécessaire de perdre les grandes idées démocratiques.

Cette question paraissait décidée, lorsque nos yeux se fixèrent sur un vieux patriote, fier de ses principes républicains, comme de son épée; Andrew Jackson, vainqueur de la superbe Albion, dans les plaines à jamais mémorables de la Louisiane, fut, par le parti démocratique, présenté au peuple des États-Unis, comme celui qui devait détruire les principes qu'avait invoqués son prédécesseur, et faire triompher ceux de la véritable démocratie, fondée sur notre honneur et sur l'indépendance des États.

Concitoyens, notre triomphe fut complet; le patriote de l'Hermitage était dans le cœur de tous les vrais républicains, et comme César dans d'autres circonstances, il a pu dire dans cette lutte : "Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu."

Vous vous rappelez sans doute, Concitoyens, toutes les prophéties d'alors, et tous les maux qui devaient nous accabler, sous une administration qui, suivant les prophètes, devait être turbulente et peu éclairée.

Cependant, à quelles époques de notre histoire avons nous joui de plus de prospérité, de réputation et de bonheur, et à quoi devons nous cet état heureux? C'est à l'administration de tous les vices, et des principes du gouvernement qui a précédé celui d'Andrew Jackson.

Le système d'améliorations internes, par le gouvernement général, a disparu, et les différens États ont rivalisé de patriotisme et de zèle; partout vous voyez se former des compagnies pour l'exécution de rail-roads et de canaux. La banque des États Unis, dont la liquidation devait tout appauvrir, n'existe plus, des banques locales l'ont remplacée, notre indépendance a augmenté, et nos richesses ne sont pas diminuées.

Cette institution ne sera plus en état de prétendait exercer sur le peuple des États-Unis l'influence qu'a exercée sur les destinées de l'Europe la banque d'Angleterre, qui a fourni au gouvernement de la Grande Bretagne, les moyens d'armer tant de coalitions contre la France notre ancienne alliée; vous savez tous, Concitoyens, que si, sur les cent millions de coups de canon qui ont été tirés par les armées françaises, et qui ont ébranlé tous les trônes depuis Lisbonne jusqu'à Moscow, un seul eût traversé la Manche, c'en eût fait au et la banque d'Angleterre, sur le trône de Clovis et de Charlemagne, vous verriez encore Napoléon le Grand.

Les Indiens de la Floride qui depuis soixante ans menaçaient nos frères de la Géorgie, ont signé des traités qui les obligent à se retirer à l'ouest du Mississipi; ils ont été dernièrement levé l'étendard de la révolte, ils ont été de suite châtiés. Ces traités s'accomplirent, Concitoyens.

Nos réclamations contre le Portugal et l'Espagne ont été réglées; nous avons eu les moyens d'indemniser ceux d'entre nous qui avaient souffert des décrets de Milan et de Berlin. La France seule semblait offrir des difficultés à l'accomplissement de cette grande affaire; au moment d'une rupture le sang des deux nations s'est glacé, comme celui de deux frères qui portent la main sur leurs épées, le sentiment de l'ancienne amitié qui nous lie, a provoqué celui de la réflexion, et nous sommes parvenus à régler nos réclamations contre cette grande puissance, sans rien sacrifier de notre orgueil national, de notre fierté, et surtout sans compromettre la ligne de conduite dictée par nos institutions.

Cependant, le héros, de cette noble administration compte des détracteurs, mais l'aigle qui plane au haut des cieux, s'arrête-t-il dans son vol majestueux, pour entendre les cris du chat huant ou les sifflemens du reptile?

Voilà donc, concitoyens, voilà en résumé quelle a été la marche de la glorieuse administration qui nous gouverne. Maintenant une seule question se présente à nous : faut-il soutenir les principes de l'administration actuelle? Faut-il les rendre immortels en les faisant passer à nos arrières neveux? Faut-il enfin les confier à des mains fortes et habiles, à des hommes connus par leur patriotisme, leur talent et surtout leur énergie; des hommes dont les principes démocratiques ont soutenu cette dernière période de notre gloire sous Andrew Jackson? ou faut-il, dans un moment de délire ou de faiblesse, confier nos intérêts les plus chers à des mains débiles, à un cœur froid, à une imagination indécise. Sans doute, comme moi, concitoyens, vous vous écrierez : non, mille fois non!

Le tableau que je viens de présenter à votre imagination enflammera, j'espère, vos cœurs, et l'amour de la patrie fera entendre de toutes parts dans cette enceinte, le nom du citoyen de New-York, de Martin Van Buren. Ce patriote, comme vous le savez tous, est de la vieille école de Jefferson, d'un des pères de la patrie, de celui à qui le pays la américain comme celui de l'univers sont redevables de l'immortelle adresse de 1776, de celui enfin qui le premier, conçut le vaste projet d'arracher la Louisiane au despotisme et d'en faire une partie intégrante des États Unis.

Il est inutile, concitoyens, de vous faire le tableau de tous les services qui ont été rendus à la patrie par notre candidat à la présidence. Je dois seulement vous en donner une esquisse. Très jeune il entra dans les affaires publiques, et les différens emplois qu'il a occupés avec éclat nous donna la preuve qu'il est orateur, administrateur, enfin homme d'État. Dans sa carrière au Congrès, il s'est fait remarquer par son éloquence. Comme administrateur, ancien gouverneur de l'État de New York, comme la prospérité comme la splendeur de cet État, est là pour l'attester. Comme homme d'État il occupe la première place dans le cabinet.

André Jackson, qui semble avoir pris pour modèle le père de la patrie, l'immortel Washington, qui après avoir conquis l'indépendance de son pays fut appelé à la présidence : ce grand homme accorda une grande partie de sa confiance à son ami, l'illustre Thomas Jefferson; Andrew Jackson, qui lors de la dernière guerre rendit des services importans à la patrie, appelé à gouverner les États-Unis, fit choix pour son conseiller de Martin Van Buren; c'est lui qui est devenu le Jefferson du patriote de l'Hermitage; c'est lui qui possède son estime, son affection; c'est lui qui doit soutenir nos principes démocratiques; c'est lui enfin, M Van Buren, qui pourra dire dans cette grande question présidentielle : J'ai reçu le vote de l'immortel Jackson. Ce n'est pas le moindre des droits de Martin Van Buren à la présidence; je vous ai déjà, concitoyens, énuméré toutes les autres garanties qu'il nous offre.

Quant au candidat pour la vice présidence, Richard M. Johnson, ses talens et ses vertus civiles et militaires vous sont également connus.

Délégués du parti démocratique, réunis dans cette ville de Baton Rouge, faites entendre votre vote par acclamation! Martin Van Buren! L'habitant de la vallée du Mississipi, comme celui de la belle Rivière, répétera ce nom cher à la patrie, l'écho des Alléghanies le fera retentir jusqu'aux États atlantiques, et l'Union entière se prononcera pour notre illustre concitoyen M. Van Buren!

Nouvelles Diverses.

PARIS, 29 Février.

—Le tribunal supérieur d'Alger, dans son audience du 13, a condamné à avoir la tête tranchée le Bédouin Ali-Ben-Monsour, accusé d'avoir assassiné un colon allemand, nommé Foester. Les débats, dans lesquels quatorze témoins ont été entendus, avaient attiré une foule de curieux, tant indigènes qu'étrangers. Parmi eux on remarquait l'exécuteur des hautes-œuvres, Adji-Ali.

Voici quelques détails sur la manière dont le crime a été commis:

"Dans la matinée du 21 janvier dernier, trois soldats du dépôt de la légion étrangère travaillaient à la route d'Alger à Douera; ils étaient entre cette commune et Dely-Ibra im. A côté de la route, le terrain s'élève, et derrière cette hauteur se trouve un ravin profond, hérissé de ronces, d'épines, de broussailles touffues, et coupé par un petit sentier de sangliers ou de chakals. Vers midi, une voix qui s'éteignait, frappe l'oreille des témoins, qui, à l'instant même, gravissent en courant le monticule qui les sépare du ravin. Ils aperçoivent un Bédouin et un cheval blanc qui foulait la terre à quelques pas du cavalier.

"Arrivés à portée de pistolet du lieu de la scène, à la faveur du fourré, un spectacle hideux se présente à leurs regards; c'est un Bédouin assis à califourchon sur le corps sanglant d'un chrétien. Le corps de la victime est percé de 22 coups de couteau, son ventre est ouvert par de larges blessures, l'Arabe lui arrache les entrailles, les élève sur ses mains, les contemple avec attention, et les rejette après avoir craché dessus.

"Deux des soldats se précipitent sur l'assassin, qui n'a pas entendu les cris d'horreur de ceux qui vont l'arrêter. Il retourne le corps de sa victime, et se voyant ainsi découvert, il prend la fuite, abandonnant son cheval, mais poursuivi et saisi ... pioche à la main par le troisième soldat, qui le garde les deux autres ... étonné. La bouche ... terrasse ouvre ... avant de rendre le dernier soupir.

Le *Moniteur* publie une dépêche télégraphique qui résume fort succinctement les opérations de l'armée française en Afrique, sous les ordres du maréchal Clausel. Voici des renseignemens plus développés:

Abdel-Kader, malgré la défection de Mézary, qui n'avait trouvé que peu d'imitateurs, et après quelques escarmouches où il fut victorieux, arriva jusque dans Tlemecen, qu'il avait conquis en poussant la population devant lui, dès qu'il apprit que le maréchal marchait sur la ville.

C'est le 13 que l'occupation de Tlemecen eut lieu par l'armée française. On trouva dans la ville des ressources abondantes en vivres. Le 15, le maréchal Clausel fit marcher contre Abdel-Kader, campé dans la montagne, à un peu plus d'une lieue de Tlemecen, les deux premières brigades, les cavaliers de Mustapha et de Mézary, ainsi que les turcs et les couroughs, dont il avait renouvelé l'armement la veille. A l'approche de ces troupes qui manœuvraient de manière à l'envelopper, il s'éloigna en toute hâte. Quarante à cinquante de ses gens tombèrent entre les mains de nos auxiliaires et furent impitoyablement massacrés par eux. Le vieux Mustapha eut la hideuse cruauté de tuer de sa main deux de ces malheureux, qu'on de ses soldats lui présent. it.

Dans la nuit qui suivit cette affaire, Sidi-Hamadi-Ben-Seul, ancien caïd de Tlemecen, vint se rendre, avec une partie de la population fugitive, au général Perregaux, commandant la 1re. brigade. Le lendemain on poursuivit sans résultat Abdel Kader et Ben Nouna, caïd de Tlemecen, et le 16 on rentra à Tlemecen, où l'on ramena 2,000 individus de tout âge et de tout sexe, moins d'hommes que de femmes et d'enfans. Abd-el-Kader, perdit dans cette affaire, une bonne partie de ses bagages, quelques chevaux et un drapeau qui fut pris par un brave cavalier arabe, nommé Mohammed-Ben-Kadour.

La vue du beau pays de Tlemecen, dont la végétation est riche et vigoureuse, dont les eaux sont bonnes et abondantes, agit puissamment sur l'imagination du maréchal Clausel, qui se dit qu'avec une bonne administration, cette partie de la régence pouvait devenir une des plus riches contrées du monde. On lui persuada que la population de Tlemecen regorgeait de richesses, et il frappa la ville d'une contribution de deux millions, qu'un juif Lasarry et le commandant Joseph furent chargés de faire rentrer. Un corps de 500 hommes, sous le commandement du capitaine de génie Cavaignac, fut installé le 24 janvier, dans le Méchouar, citadelle située au sud de la ville.

Il devenait nécessaire d'établir et d'assurer des communications entre Tlemecen et Oran. Le maréchal partit de cette première ville le 25; il apprit qu'Abdel Kader occupait la gorge qui se trouve audessus du confluent de l'Isser et de la Tasna.

Abdel-Kader avec 2000 hommes, occupait un contrefort des hauteurs de droite; sur un monticule au pied de ce contrefort, à l'entrée de la plaine, était un millier de fantassins. Les kabailes d'Ouclasse garnissaient les hauteurs de la rive gauche de la Tasna.

L'armée française était dans la plaine, sur les hauteurs de droite, et sur la rive gauche de la Tasna.

L'action commença vers dix heures du matin; ce fut Mustapha qui l'engagea, en fondant avec sa petite troupe sur celle d'Abdel-Kader. L'émir, qui était sous le feu de l'artillerie du général d'Arlanges, ne l'attendit pas et descendit dans la plaine. Il fut séparé d'une partie de son aile gauche, qui gagna le haut des montagnes et cessa de prendre part au combat. Mustapha, enhardi par ce premier succès, et soutenu par les Turcs et les Couroughs, se mit à sa poursuite. Mais arrivé dans la plaine, l'ennemi s'aperçut du petit nombre d'adversaires qu'il avait à sa trousse, il volte-face, et allait sans doute refouler les auxiliaires dans la montagne, lorsqu'il fut chargé par le 2e. régiment de chasseurs, soutenu par un bataillon du 66e de ligne. L'escadron turc de ce régiment, commandé par le lieutenant Mubmer, se conduisit dans cette circonstance avec la plus grande vigueur. Abdel-Kader eut quelque peine à repasser la Tasna. Le colonel de Gouy la franchit sur ses traces, et se mit à sa poursuite en remontant la rivière. Pendant ce tems le maréchal s'étant mis lui-même à la tête d'un demi bataillon du 66e, la remontait par la rive gauche, en écrasant l'ennemi sous le feu de deux pièces de campagne. A quatre heures, le feu avait cessé.

"Cette affaire ne nous coûte que peu de monde. L'ennemi eut au moins 200 hommes tués ou blessés; 31 têtes coupées furent rapportées au camp par les auxiliaires.

Le lendemain, huit à dix mille ennemis vinrent attaquer l'armée qui était encore campée. On eut à peine le tems de faire quelques dispositions. L'ennemi attaqua à la fois la cavalerie et l'aile gauche. Les Couroughs furent un instant repoussés et se replièrent sur la brigade d'Arlanges. La cavalerie dut aussi se rapprocher de nos lignes. Une vive fusillade s'engagea alors sur la gauche et sur le centre, et l'ennemi poursuivi sur ses derrières par le colonel Perregaux, fut contraint de disparaître.

Le 28, à quatre heures du soir, l'armée rentra à Tlemecen. La contribution n'avait produit que 25,000 fr. en numéraire; le reste se composait d'objets plus ou moins précieux, et le tout ne formait qu'une somme assez peu considérable. Le maréchal renonça à la contribution. Le 7 février, après que le Méchouar, bien approvisionné et mis en bon état de défense, eut été confié aux mains fermes et habiles du capitaine Cavaignac, l'armée quitta Tlemecen, emportant pour huit jours de vivres, et prit d'abord la route de Mascara. Elle coucha le 7 sur l'Amiguier, et le 8 sur l'Isser, après deux journées de marche pénible. Le 10, il y eut une fusillade assez vive entre la brigade Perregaux et les cavaliers d'Abdel-Kader. Au moment où la fusillade avait le plus de vivacité, un incident survint, qui peint bien la légèreté d'esprit des deux peuples : un sanglier, effrayé par le bruit des armes à feu, vint à passer entre les deux lignes; aussitôt les combattans, cessant de tirer les uns sur les autres, se mirent à diriger leurs coups sur ce nouveau venu, en s'adressant réciproquement des plaisanteries, comme on pourrait le faire dans une partie de chasse. L'animal s'étant retiré sain et sauf de ce mauvais pas, les balles reprirent leur première direction.

Abdel-Kader redoubla d'efforts, mais d'habiles manœuvres le forcèrent enfin à la retraite. Dans cette affaire, une compagnie du 66e de ligne eut occasion de charger l'ennemi à la bayonnette, et de se mesurer avec la plus grande vigueur. L'armée, continuant sa marche, alla coucher sur les dernières rampes des montagnes. Dans la nuit, quelques postes furent attaqués, et un soldat du train fut égorgé dans l'intérieur même du camp, à moins de 5 pas de la tente du maréchal. Le 12, l'armée entra à Oran. Mustapha était avec elle : il a reçu la croix des mains du maréchal et cette distinction l'a beaucoup flatté.

Ibrahim-Bey n'a point pris part à l'expédition; il est resté à Mostaganem.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLÉANS, 5 mai 1836.

COTON.

336 balles	Mississipi	....	17¼cts
159	do	do	17
135	do	do	16
89	do	do	19½
50	do	do	16½
385	do	do et Louisiane	18
21	do	do Texas	16
500	do	de Mobile (prix inconnus)	
1806			

ANVERS, 1er. mars.—Coton, peu de ventes; notre approvisionnement est épuisé; il se compose de 1156 balles Louisiane et Mobile; 590 Géorgie et Virginie; 26 Surinam: 80 Maranhon; 15e Maiko; 50 Bahia; 52 Madras; 506 Surat; 133 Bengale. En tout, 2648 balles. Ventes—34 balles, bonne qualité, 63½ à 63½; 109 balles avariés de St. Domingue, de 71 à 71 8c la livre.

HAVRE, 4 mars.—Ventes—53 balles Louisiane à 148f 546 à 35; 395 à 132f; 176 Georgie à 140f; 516 à 140f; 556 à 139f; 215 à 137f; 103 à 136. 22 à 134f 50c; 253 à 145f; 161 à 142f 50c; 437 à 111f; 46 balles avariées, de 125f à 131f; 203 balles Fernambouc à 146f 50c; 23 do Payta à 140f; 75 à 127f 50c. Total, 1921 balles.

—5 mars—Des ordres ayant été reçus d'acheter pour compte d'une maison américaine, les spéculateurs sont entrés en concurrence et environ 4000 b. ont été vendues à une hausse de ½ à 1 sou.

—6 mars—Le marché était languissant; de nombreux arrivages avaient augmenté l'approvisionnement; la demande était presque nulle. Des nouvelles de New-York, du 11 février, ont causé un changement soudain. Hier et avant hier, plus de 5900 balles ont été vendues à une hausse de 2 à 3 fr. sur les Upland, et de 1 à 2 fr sur les Louisiane. Environ 1500 balles furent achetées par spéculation, d'après les ordres reçus des États Unis et fondés sur l'attente d'une récolte moins considérable. Les Upland sont à 140f, et soutenus.

THEATRE D'ORLEANS,

DIMANCHE, 8 mai,

ANTONY,

Drame en cinq actes, et en prose, de M. A. Dumas.

Suivi par

LE RENDEZ VOUS BOURGEOIS,

Opéra en un acte.

Bureau d'Assurance.—Compagnie du Théâtre d'Orléans.

LES actionnaires sont priés de se réunir au bureau de la compagnie mardi 10 du courant, à 4 heures de l'après midi, pour prendre connaissance des réglemens de la compagnie. Par ordre de la direction.
6 mai—3 J. A. DUREL, Secrétaire.

Bains de l'Hôtel de la Marine,
A toute heure du jour et de la nuit.
6 mai—3 J. PROCTOR, Propriétaire.

LE soussigné partant pour France laisse M. Chs. Forcade, chargé de sa procuration.
6 mai -2 A. BORDERES.

LES soussignés partant pour France invitent les personnes qui doivent à payer leurs comptes à MM. Durand & Uzureau, qui seront chargés de leur procuration. 6 mai-2 BORDERES FRERES.

IL a été volé dans les magasins du soussigné, vers le milieu du mois dernier,
18 pièces de toile d'Irlande, de belles qualités, quelques unes ayant de petites taches jaunes à l'extérieur, portant les nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 22, 23 et 24 marqués au crayon: 18 sacs ou ridicules garnis en colliers; 18 douz. mouchoirs de batiste écrue; 70 mouchoirs de soie (pour poche), couleurs assorties; 5 pièces batiste coton. Toute information qui pourra mener à la découverte des marchandises, sera reçue avec reconnaissance et une récompense donnée, si on l'usage.
6 mai J. B. BLACHE, encanteur.

AVIS—La société existant sous la raison de Chapman et Castillo est dissoute du consentement des parties. La raison commerciale servira aux deux associés pour la liquidation des affaires de la société.
Nlle. Orléans, 30 avril
SAMUEL CHAPMAN,
30 avril—3s ANDREW CASTILLO

AVIS—Le soussigné continuera les affaires de commission et d'agence générale sous son propre nom et pour son propre compte.
2 mai—3 SAMUEL CHAPMAN, 39 rue du Camp.

AVIS.—Une assemblée des actionnaires de la Compagnie des Bâtisses de la Nouvelle-Orléans, aura lieu Samedi le 7 de Mai courant, à 7 heures, à la chambre de l'Arcade de Banks, à l'effet d'y prendre en considération une décision récente de la cour suprême de cet état, relativement aux ventes de la propriété de la dite compagnie, faites en vertu d'un mortgage de M Laurent Millaudon. Et pour approuver telles mesures que la présente situation et les droits légaux de la compagnie peuvent exiger à l'égard de la propriété dernièrement en sa possession.

Tous les actionnaires sont invités avec instance à se rendre à la dite assemblée.
Nouvelle Orléans, 6 mai 1836.
6 mai—2 RICHARD M. CARTER, Président de la compagnie.

AVIS AU PUBLIC.—Je soussigné, préviens les propriétaires de terrains qui désireraient faire construire des maisons avec six pouces de faux aplomb le vouloir bien s'adresser à M. J. A. Bellanger, constructeur. Ceux qui voudront voir un échantillon de ses capacités peuvent se transporter chez moi.
6 mai—2 J. B. FOURCADE

PLUSIEURS personnes ayant acheté des marchandises dans différens magasins de cette ville et les ayant fait porter à mon compte et sans mon consentement, je préviens le public que désormais je ne serai responsable pour aucune dette contractée par toute autre personne que moi même.
6 mai—3 J. DUPRAT.

AVIS—Le soussigné, étant sur le point de partir, prévient le public et ses amis en particulier qu'il a nommé M. J. A. Durel son fondé de pouvoirs, pendant son absence. 6 mai LOUIS MUH.

LES soussignés reçoivent par le navire Nashville, de New-York, 5 caisses mousseline française en couleur, dessins riches; 4 do indiennes françaises; 1 do toile grise fine, à pantalon; 1 do mouchoirs batiste unis; 1 do mousselines blanches à blouses, à raie; le tout à vendre à juste prix. DUFOUR FRERES,
6 mai rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre.

EN débarquement des navires Arkansas et Moctezuma, de New-York :
1 caisse Mousseline Suisse, unie;
2 do Jaconat français, à petits dessins;
4 do Cotonnade bleue, 3¼, 4¼ et 9¼;
1 do Coutil coton à côte, pour pantalon;
3 do Indiennes à raie et autres;
4 do Bas coton blanc de diverses qualités;
1 do Guingham à mille raies;
2 do Mouchoirs fonds blancs à carreaux;
Plus—Mérinos double, mousseline suisse, brodée; gros de suisse noir; foulards de soie croisés; bas de soie blancs de différentes qualités, et une variété d'autres articles, à vendre par DUFOUR FRERES,
6 mai rue Royale, entre Toulouse et S. Pierre.

"Cavalerie d'Orléans de 1814-15,"

LA compagnie montera à cheval le dimanche 15 mai courant, à 9 heures du matin, et se réunira au lieu ordinaire de rendez-vous, place St. Antoine, derrière la Cathédrale. Armement et équipement complet.
Par ordre du capit. Horace Andry.
JH. CUVILLIER,
6 mai—3 Maréchal des logis-chef.

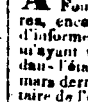

Quinze Piastres de Récompense.—Partie marronne, la négresse BETSEY, sa taille est d'environ 5 pieds 4 pouces, très noire, ayant de beaux cheveux; elle parle très mal le français, et a plusieurs cicatrices sur la joue gauche et sur le nez. La susdite récompense sera donnée à la personne qui la remettra à sa maîtresse, rue des Ursulines, no 64. 6mai —3

AVIS.—Je soussigné, successeur de feu Xavier Fouché, de la maison Fouché & Gouhot libraires, encoignure Royale et Ste. Anne, ai l'honneur d'informer le public que M. Gouhot, associé du défunt m'ayant vendu et cédé tous ses droits et propriétés dans l'établissement de librairie précité, à partir du 3 mars dernier, je suis depuis cette époque seul propriétaire de l'établissement et reste seul chargé de la liquidation de la société Fouché & Gouhot.
26 av—1m LELIEVRE.

LE sieur LELIEVRE, ci-devant encoignure Royale et Douane, a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son magasin de graines à sa librairie, encoignure Royale et Ste. Anne. S'étant rendu acquéreur de l'assortiment de M. R. Beauvais, connu comme lui pour la bonne qualité de ses graines, il est à même de remplir tous les ordres qui lui seront donnés, étant largement assorti de graines convenables à la saison. Il a reçu par le navire Harkaway, un grand assortiment de graines fraîches. 29 av—1m

REÇU, par les navires Tamerlend et North Star, une nouvelle quantité de cuillers d'argent, de parures en perles et en diamans, de montres d'or, épingles en diamans, bagues, boucles d'oreilles, et autres articles convenables aux marchés de cette ville et du Mexique, à vendre en gros et en détail, au no 113, rue Chartres. LOUIS MUH.

Aussi: Quelques caisses de vin du Rhin, Hockheimer et Marcobruner, à bon marché pour clore un compte. 5 mai

EMMAGANISAGE.—On reçoit des marchandises en magasin, dans les étages supérieurs du No 5, rue Tchoupitoulas. 5 mai

AVIS.—Le soussigné a reçu par le navire Antioch, et attend par les premières arrivages, un grand assortiment de nouvelles marchandises qu'il offre à vendre et qui seront déballées le huit de mai courant et jours suivans, dans son magasin, rue de Chartres, no. 173, où il continuera le même genre d'affaires que par le passé.

Il invite les personnes qui lui ont offert leur commissions pour France, et celles qui auraient à lui en donner, à remettre leurs notes immédiatement.
5 mai—3 F. VERRIER.

TABAC—20 barillets tabac manufacturé à vendre par 5 mai M. MAHER, 16 Poydras.

DEMANDE—On donnera un emploi à un jeune homme qui entend les affaires en marchandises sèches, connaît bien la ville et peut donner de bonnes recommandations. S'adresser au no. 19, rue de Chartres. 5 mai

CHAPEAUX gris en Laine—12 caisses de bonne qualité, reçues et à vendre par
R. G. HOBBS,
5mai rue la Douane, no 12.

Habillements—10 caisses d'habillemens à bon marché, reçues par la barque Brutus, à vendre par R. G. HOBBS,
5 mai 12, rue de la Douane

150 Millers Cigarres de la Havane, à vendre par HARROD & QUARLES,
5 mai rue de la Douane, no 14.

40 Demi caisses de Thé de Souchong, à vendre par
5 mai HARROD & QUARLES

20 Barriques et 4 barils d'huile pure de baleine, faite dans l'hiver, en débarquement du navire Arkansas, à vendre par
5 mai HARROD & QUARLES

10 Pipes de Genièvre de Hollande, ayant droit au drawback, à vendre par
5 mai HARROD & QUARLES.

MAIS—2 0) boisseaux Maïs, en bon ordre pour être réexpédié, et en sacs de paye, à vendre par
5 mai G. DORSEY, 33, Nlle.-Levée.

SAINDOUX—1640 barillets saindoux de Cincinnati, en débarquement du chaland, à vendre par
5 mai G. DORSEY, 33 Nlle. Levée.

SAINDOUX—1000 barillets saindoux, première qualité, en débarquement du steamer Michigan, à vendre par JOSEPH LANDIS,
5 mai 14, rue Poydras.

JAMBON FUMÉ—50 boucauts, côtés, à vendre par 5 mai JOSEPH LANDIS, 14 Poydras.

FARINE—498 barils farine superfine, en débarquement du steamer Michigan, à vendre par
5 mai G. DORSEY, 3, Nlle. Levée.

SUCCESSION Marigny—Vente par le Régistrer des Testamens—Lundi, seizième jour de mai 1836, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Prosper Marigny, en face de mon bureau, un vieux carosse, sans harnais.

E. immédiatement après, au ferry, une grande chaloupe en cyprès. Conditions de la vente—comptant.
5 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans. L'État de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut: Attendu que JOHN GARNIER s'y a acheté à une vente faite par le shérif d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette cour où la dite vente fut enrégistrée le vingt six jour d'avril de l'année mil huit cent trente six pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'État de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquereurs aux ventes judiciaires; approuvé le 10 Mars, 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'État de la Louisiane et de la cour de paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 7 jour d'avril de l'année 1836, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 16 décembre de l'année 1835, dans l'affaire de J. A. Bozonier, vs. L. J. Bozonier et M. M. Bozonier et autres, No — du docket de cette cour, à laquelle vente John Garnier s'est rendu acquéreur pour le prix de $17,650 (dix sept mille six cent cinquante piastres).

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire: Un certain lot de terre situé dans la rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre en cette ville, mesurant 30 pieds de face à la rue Royale, sur cent vingt pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété d'Isidore Labatut, et du côté inférieur par la propriété du Dr. Lemonier, avec la maison en briques et les autres bâtisses qui s'y trouvent.

Bur au du Greffier. Nlle. Orléans, 4 mai 1836.
5 mai—3 ARMAND PITOT, juge.

Alexandria, 1er avril 1836.
MM. Thomas Barrett et Edward Ogden,
Messieurs,

AUNE assemblée des directeurs de la Compagnie du Chemin à coulisses de la Rivière Rouge, tenue en cette ville, la résolution suivante fut adoptée.

RESOLU que les livres seront ouverts dans le plus bref délai pour la souscription du reste des actions au fonds cap. tal alloué par la charte.

Nous lisons dans la charte, "Mais dans le cas où le montant du capital n'aurait pas été souscrit, les livres de souscription seront réouverts sous la surintendance des commissaires primitifs, en donnant avis au public pendant au moins trente jours, dans les deux langues dans une gazette d'Alexandrie et de la Nouvelle-Orléans."

Les livres de souscriptions au fonds capital de la compagnie du chemin à coulisses de la Rivière Rouge seront ouverts mardi 10 du courant, au bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Atlantique, rue du Canal. 4 mai—6

WHISKEY—500 barils whiskey rectifié de Cincinnati; 130 do do commun, en débarquement du chaland, à vendre par
5 mai M. MAHER, 16 rue Poydras.

Ventes à l'Encan.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu aujourd'hui vendredi 6, à leur encan, à 10 heures, une quantité de marchandises sèches, 2 caisses toile 45 caisses chapeaux. Et à midi, 5 0 sacs maïs, 30 barils cerises. 6 mai

PAR Joseph LECARPENTIER.

IL sera vendu samedi, 7 mai, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, 50 caisses savon de première qualité. 6 mai

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu le vendredi, 6 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Une négresse nommée Marguerite, âgée de 25 ans, avec ses 2 enfants. Cécile, âgée de 5 ans, et l'autre de 2 mois, bon sujet, excellente couturière, bonne cuisinière et patissière, blanchisseuse et repasseuse, parlant anglais et français, pleinement garantie.

Conditions : Payable le 1er. Janvier 1837, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 4 mai

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu samedi prochain, 7 du courant, à midi précis, à la Bourse de Hewlett,

Un lot de terre situé au faubourg Ste Marie, formant l'encoignure des rues du Cirque et Perdido, mesurant 28 pieds un pouce de face à la rue du Cirque, sur 102 pieds de profondeur et face à la rue Perdido.

Deux lots situés dans le même faubourg, rue Poydras, entre celle du Cirque et St Jean, et se joignant, mesurant chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue Poydras, sur 112 pieds de profondeur.

Conditions: 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront pardevant W Y Lewis, not pub. 4 mai

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu jeudi 12 du courant, à midi, à la bourse de Hewlett,

Huit Lots de Terre situés au faubourg Tremé, dans la continuation de la rue Conti, Nos. 1 à No. 35, désignés par les Nos. 1 à 8, ayant chacun 32 pieds de face à la rue Conti sur 120 pieds de profondeur entre les rues Villeré et des Marais: les lots No. 1 et 8 faisant encoignure.

Conditions—Un cinquième comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes de vente seront passés par Mr. A. Mazureau, notaire aux frais des acquéreurs. 6 mai

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi, 6 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett

Une négresse nommée Fanny, âgée d'environ ... ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, depuis son enfance dans le pays, avec son enfant, garçon âgé d'environ 8 ans,

Harriet, bonne domestique de maison.

Ces esclaves sont pleinement garantis.

Conditions: 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Mr. H. B. Cénas not. pub., aux frais des acquéreurs. 5 mai

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi, 7 du courant, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, no 29, rue Conti, 300 barils poudre FFF, legèrement avariés, et 10 caisses poudre à pistolets endommagées, pour compte de qui il appartiendra.

Conditions, à la vente. 6 mai

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu jeudi, 12 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett.

Un lot de terre situé rue Dumaine, No. 215, entre les rues des Remparts et St. Claude, ayant 40 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur d'apeu-près 122 pieds, mesure française, avec les bâtisses en bois qui sont dessus. Le dit terrain est sujet à une rente annuelle de $43 en faveur de la corporation pour intérets 6 pour cent sur un capital de $800, remboursable le 25 juin 1839.

Conditions, à la vente. 6 mai

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu jeudi, 9 juin, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 3 de mai 1836.—Pour compte de la succession de Lise Perrault, f. c. l.

Un lot de terre avec les bâtisses y existant, situé en cette ville, rue Toulouse No. 113, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant mesure française, 30 pieds de face à la rue Toulouse, sur 120 pieds de profondeur; borné d'un côté par la propriété des héritiers de feu Michel Andry et de l'autre côté par la propriété de Jérôme Bayon, et dans la profondeur par la propriété susmentionnée des héritiers de feu Michel Andry.

Conditions: Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima, not. public, aux frais de l'acquéreur. 6 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY

IL sera vendu le samedi 14 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett

Jeanne, mulâtresse créole de 24 ans, très bonne blanchisseuse, repasseuse, un peu couturière et domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi. Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque. 5 mai

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nlle. Orléans, daté 27 avril 1836, il sera vendu le mercredi 8 de juin prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la propriété suivante appartenant à la succession de feu James Fierel, savoir:

L'établissement de la Presse à coton à vapeur, situé sur un certain îlet borné par les rues Carondelet, Perdido, Baronne et Union, ayant deux cent cinq pieds un pouce de face à la rue Carondelet; deux cent trente et un pieds quatre pouces de face à la rue Baronne; trois cent quarante un pieds neuf pouces de face à la rue Perdido et trois cent quarante deux pieds six pouces de face à la rue Union, le tout en mesure américaine; ensemble avec les bâtisses qui y sont situées, machine à vapeur et autres appartenances.

Conditions, 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Lesdits billets porteront intérêt à raison de 10 pour cent par an, du jour de leur échéance jusqu'à l'époque où ils seront payés; mais il est entendu que cette clause ne pourra nullement autoriser les acheteurs de l'îlet ou d'une partie quelconque de la dite propriété, à retarder le paiement des billets lorsqu'ils seront échus.

Les actes de vente seront passés pardevant F. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs
5 mai

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu samedi prochain, 7 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi 52 lots de terre avantageusement situés à Lewisburg, de l'autre côté du lac Pontchartrain et amplement décrits sur un plan dressé par Journot, architecte, lequel sera exhibé au moment de la vente.

Conditions. Un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement. Dans le cas où les billets ne seraient pas ponctuellement payés à échéance, ils porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an du jour de leur échéance jusqu'à paiement définitif sans que pour cela les termes puissent prétendre à aucun délai quelconque.

Les actes de vente qui seront passés en l'étude de Gustave Le Gardeur, notaire, ainsi que la mise en possession seront à la charge des acquéreurs. 5 mai—3

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le lundi, 9 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Magdeleine, négresse âgée de 13 à 14 ans, gardienne d'enfans, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : Un quart comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 5 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le vendredi, 13 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Deux terrains situés au faubourg Washington, quartier de la presse à coton, désignés par les nos. 9 et 10, au plan qui sera déposé à la Bourse, et mesurant chacun, 35 pieds de face à la rue de la presse, sur 104 pieds de profondeur.

Conditions : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 5 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le samedi, 14 mai courant, à midi, à la Bourse.

Jourdain, nègre âgé de 26 ans, très entendu à un moulin à scie; Daniel âgé de 24 ans, très entendu à un moulin à scie; George, âgé de 23 ans, propre aux travaux d'un moulin, nègre de champ, et Colman âgé de 28 ans, propre aux travaux d'un moulin, nègre de champ, garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par Octave de Armas. 5 mai

AVIS—Durant mon absence de la ville, M. Charles F. Hosey, est dûment autorisé mon agent.
21 mai—10 SAMUEL MOORE.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire.—Je certifie par ces présentes que le 27e. jour d'avril 1836, jugement a été enrégistré en cette cour dans l'affaire de Francisco Cheti contre Maria Guadelupe Dominguez, son épouse, dans les termes suivans, savoir:

Francisco Cheti contre Maria Guadelupe Dominguez, son épouse, No. 12,935.

Cette cause ayant été soumise à la décision enrégistrée, et la cour l'ayant prise en considération, est d'opinion que l'adultère dont le plaignant accuse la défenderesse a été complettement prouvé; en conséquence ordonne et décrète le divorce entre le plaignant et la défenderesse, son épouse, conformément à la loi, et que les liens du mariage qui les unissaient soient rompus.

Jugement rendu le 27 avril 1836.
(Signé) C. WATTS.
Le 3 mai 1836.
(Contresigné) P. LE BLANC, dép. greffier.
Jugement enrégistré au dossier page—— Frais de justice montant à la somme de quarante six piastres 87½ cents sans compter les droits du shérif.

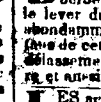

En témoignage de quoi j'ai, à ces présentes apposé mon seing et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce troisième jour de mai, l'an de Notre Seigneur mil huit cent trente six et de l'Indépendance des États Unis, l'an 60ème.

Montant des frais....$46 87½
4 mai—3 P. LE BLANC, Dép. Greffier.

BAINS DE L'ARCADE, rue du Camp.—Ce superbe établissement est maintenant ouvert depuis le lever du soleil jusqu'à minuit. L'eau devant être abondamment fournie par le Water works, les habitans de cette ville et les voyageurs peuvent jouir du délassement agréable et salutaire du bain, à toute heure et aussi souvent qu'ils le désireront. 4 mai—4

LES acquéreurs de propriétés à Greenville sont invités à passer à l'étude de W. Y. Lewis, notaire, 45 rue St. Louis, sans aucun délai, afin de lui faire savoir la manière dont ils désirent que leurs actes de vente soient passés et afin de lui remettre leurs billets
4 mai—3

AVIS.—Des propositions seront reçues par MM. Armand Pitot et J. J. Mercier, au bureau de M Soulé, rue St Louis, pour la construction d'une église qui devra être érigée au faubourg Marigny. Pour le plan, s'adresser à Benjamin Buisson, architecte
19 av—3

Ventes à l'Encan.

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi, 7 mai, à midi, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins:

Un morceau de terre de grande valeur, dans l'îlet compris entre le railroad et les rues Prytanée ou Camp, St. André et Ste. Marie, conformément au plan, situé à une petite distance de l'îlet de MM. Lizardi.

Cette propriété est composée de 7 terrains, réunis en bloc, dont 7 font face à la rue Prytanée, 1 à la rue St. André et un à la rue Ste. Marie. Ils avoisinent des propriétés qui sont améliorées et augmentent de valeur chaque année. Le terrain est élevé et n'a pas besoin d'être remblayé. Conditions, à la vente. Elles seront avantageuses. 6 mai—2

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi 7 mai, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins:

Un morceau de terre de grande valeur, dans l'îlet adjacent à la résidence de feu M. Babcock, maintenant appartenant à Messrs Fields.

Cette propriété est composée de 7 terrains en bloc, formant l'encoignure des rues Bacchus et Melpomène et à quelques pieds de la place publique. La situation de ces terrains est dans le voisinage de belles et grandes améliorations et n'est pas très éloignée du Bassin du nouveau canal. Le terrain est élevé et n'a pas besoin d'être remblayé. Cette propriété augmente rapidement de valeur et offre une bonne occasion aux spéculateurs. Conditions, elles seront très faciles. 6 mai—2

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu le vendredi, 13 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett l'esclave Philip, âgé de 30 ans, sans aucune garantie que le titre.

Conditions: comptant. L'acte de vente sera passé pardevant Jules Mossy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le samedi 14 mai, à midi, à la Bourse Hewlett,

Deux lots de terre situés à Iberville-borough à la Passe à Chrétien, comté de Hancock, état du Mississipi, désignés par les nos. 2 et 3. Ils ont été acquis des époux Charles F. Zimpel et déposé chez F. de Armas, not. pub., mesurant chacun 50 pieds de face au golfe du Mexique sur 159 pieds de profondeur, avec une maison neuve composée de 2 appartemens, deux cabinets, une cuisine, une chambre à donner ..., le tout briqueté entre poteaux; plus en outre. Conditions, à la vente. 6 mai

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 7 de juin prochain, à midi à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 27 avril 1836, les esclaves ci-après nommées, appartenant aux mineurs Marie Françoise Virginie Bertrand et Marie Adélaïde Aglaé Bertrand, savoir:

Une négresse nommée Marianne, âgée d'environ 17 ans, bonne domestique et un peu blanchisseuse, pleinement garantie, payable dans un an en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 6 mai

Vente considérable de Propriété foncière de grande valeur, sans réserve.
PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE, ET ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu, mardi, 10 mai, à 11 heures et demie du matin, à la Bourse de l'Arcade, dans la rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez:

Le faubourg DELASSISE tout entier.

Cette superbe propriété, d'une valeur considérable, autrefois appartenant à M. Delassize, faisant face au fleuve Mississipi, et située au-dessus de la ville, bornée d'un côté par le faubourg Livaudais et de l'autre côté par le faubourg Plaisance, divisée en îlets et terrains, d'après et conformément à un plan dessiné par M. B. Buisson, voyer de la paroisse Jefferson et exposé à la Bourse de l'Arcade, sera vendue très positivement sans réserve, au temps et lieu ci-dessus désignés. Cette propriété est élevée et sèche, et parfaitement convenable pour y bâtir. Les terrains de batture qu'elle contient offrent d'excellens locales pour des moulins à scie, des chantiers de bois de construction, de chauffage, entrepôts de briques, ou pour toute autre entreprise qui rend cette position si désirable. Les vastes améliorations commencées dans ce quartier de la ville et qui s'achèvent chaque jour, ne peuvent manquer d'élever la valeur de cette propriété et d'en faire un objet de spéculation très profitable. Le rail-road de Carrollton, qui traverse cette propriété et le partage en deux parties presque égales, fournit un mode de communication aussi direct que peu coûteux pour le transport de briques, charpentes et autres matériaux de construction pour l'érection de maisons, magasins, &c. et donne aussi aux personnes qui y fixeraient leur résidence un moyen aisé, facile et agréable de se rendre en quelques minutes au centre des affaires. Ces avantages, connus, joints à beaucoup d'autres que pourront découvrir aisément ceux qui prendront la peine d'aller voir et juger par eux-mêmes, démontrent l'importance de cette belle propriété et le succès des spéculations qui pourra baser sur de judicieuses acquisitions. Ce résultat favorable parait assuré par d'autres opérations très-récentes.

Le moulin à scie, avec la batture, avec son appareil et ses dépendances, sera vendu séparément. La vente, ainsi que celle des bâtisses qui s'avancent sur la rive, en sera faite sous cette condition que les dits bâtimens seront enlevés dans un délai de 30 jours, après la vente. Il sera donné possession de la maison habitée par M. Delassize, le 1er. juillet prochain.

Conditions: un quart payable dans six mois, la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, pour billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement. Dans le cas où aucun des billets fournis ne serait pas payé à son échéance, il porterait de ce jour intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant Félix Grima, notaire, aux frais des acquéreurs. Lesdits acquéreurs devront être passés et signés dans le délai de vingt jours après la vente. 4 mai—6

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu samedi prochain, 7 mai, à midi, à la Bourse Hewlett,

SIX ILETS situés à Greenville, et formant une propriété de très-grande valeur. Les dits îlets font partie d'un terrain que les vendeurs se sont engagés à faire construire avant le 1er janvier prochain ... Ils se trouvent auprès de ... favorable pour des maisons ..., des ... qui désirent acquérir des propriétés ... d'augmenter en valeur; il n'y a pas de doute que Greenville ne devienne avant longtemps un des plus beaux faubourgs ... aux environs de la Nouvelle Orléans. Un chemin ... plusieurs des plus riches capitalistes qui acquièrent la propriété à Greenville et qu'ils se proposent d'y faire des améliorations. Cette location convient parfaitement à ceux qui désirent habiter loin de leurs affaires, ceux qui ne ... moment ils peuvent se rendre au centre de la ville, avec l'avantage de traverser une campagne bien cultivée et agréable.

Conditions: 10 pour cent comptant, un quart à 6 mois, et le reste à 1, 2 et 3 ans

Les actes de vente pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 mai—4

Compagnie de l'État d'Assurances Maritimes et contre l'Incendie.

A UNE élection qui a eu lieu dans les bureaux de cette compagnie le 25 mai, les personnes suivantes ont été dûment élues directeurs pour l'année:

John A. Merle, Joaquin Kohn
Placide Forstall N. B. Le Breton
Thomas Dixon L F Hermann
John K West.

A une assemblée des directeurs tenue le 3 mai MM. John K. West a été élu président et J. B. Lanusse, secrétaire.—A une assemblée tenue hier, M. Charles M Conrad, a été élu avocat de la compagnie.
5 mai JOHN K. WEST, Président.

CHANGE sur Londres et Paris en demande par 25 mars 83' M. DE LIZARDI & C.

Banque des Citoyens de la Louisiane,
Nlle. Orléans, 3 mai 1836

LE jeudi, 12 courant, la direction procédera à l'élection d'un chef du bureau qui doit être établi à l'encoignure des rues de la Levée et de l'Esplanade
3 mai J. B. PERRAULT, caissier.

A VENDRE OU A LOUER—Une bonne négresse âgée d'environ 16 ans. Elle a presque toujours été employée comme bonne d'enfans, mais elle peut se rendre utile et faire tous ouvrages de maison. S'adresser au no. 251, rue du Camp ou au no. 16, rue Poydras. 29 av

AVIS—Toutes personnes ayant quelques réclamations contre la succession vacante de feu William H. Harford, et celles qui doivent à ladite succession, sont requises de présenter leurs comptes appuyés de pièces justificatives, comme aussi de payer à
29 av—d WM. BRYAN, 36 Vieille Levée.

AVIS—Le lot no. 51, dans le bourgade no. 10, de la rangée no. 12 Est, ayant été offert en vente et ensuite réservé, avis est donné par les présentes que le dit lot est ouvert aux entrées particulières et que je recevrai des propositions à cet effet à midi, le 12 mai prochain. B. Z. CANONGE.

Régistre du bureau des terres publiques. 12 mai Sud-Est le ... Louisiane 3 avril—30

PERDU—Hier dans la matinée quatre billets à ordre, chacun de la somme de quarante piastres, deux tirés par P. H. Hazeur, à l'ordre de M. Louis Cavière et endossés par lui, et paraphés *ne varietur* ... Cuvillier, not. pub. datés le 21 novembre 1835, payable l'un à six mois de date et l'autre à dix huit mois, et deux autres billets, de même date et aussi paraphés comme ci dessus, tirés par N. Lavacau, à l'ordre de N. Jean Desbrosses et endossés par lui, payables l'un à douze mois, et l'autre à dix huit mois de date. Une récompense honnête sera payée à quiconque les rapportera chez M. Joseph Cuvillier, not. pub. rue Royale, le paiement en ayant été arrêté, l'on est prévenu de ne pas les négocier. 21 av—29

AVIS—EDMOND FORSTALL informe ses amis et le public qu'il a formé une société avec M. Auguste Fernet, pour les ventes publiques. Ils se chargeront d'acheter et de vendre toutes propriétés foncières, actions de banques, esclaves, etc. Ils sollicitent les suffrages du public en général, l'assurant à l'avance du soin qu'ils mettront à mériter sa confiance.
La société sous la raison
3 mai—3 E. FORSTALL & Co. 40 rue du Canal

JACOB LURIA, avocat, No 3, rue Bienville, no. 49, rue Gravier et no 36, rue Condé, deux portes après la Cour de Cité. On le trouvera au premier endroit susdit, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi.

AGENCE.—Le soussigné, de nouveau fixé à la Nouvelle Orléans, donne avis qu'il se chargera à l'avenir, en qualité d'agent, des affaires qui pourront lui être confiées.

Il espère par l'attention soutenue qu'il portera dans l'exécution des mandats qu'il pourra recevoir, donner pleine satisfaction aux personnes qui placeront en lui leur confiance. F. LAVILLE.

S'adresser au comptoir d'Hypolite Baloc, rue Conti entre Chartres et Royale. 26 av—

Richard Carter contre John F. Carter.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre à moi adressé, j'exposerai en vente, par le consentement des parties, sur les lieux, No 7, rue du Camp, en cette ville, le vendredi, 6 mai prochain, à midi, le contenu d'une imprimerie.

Conditions de la vente—Toutes sommes au-dessous de $200 60 jours de crédit, et toutes sommes au-dessus de $200, un quart comptant, et la balance à 4, 8 et 12 mois de crédit; l'acheteur fournissant son billet endossé à satisfaction.
27 avril F. BUISSON, shérif